

Nous voterons le 26 février : AVS, routes nationales et conjoncture : suite de la page 1

Autor(en): **Jongh, Anne-Françoise de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Programme d'action pour les femmes proposé par deux sociologues vaudoises

« Femmes, fécondité, quel avenir ? » Telle est la question à laquelle deux jeunes sociologues de Lausanne, Elisabeth Guyot-Noth et Martine Keller, se sont efforcées de trouver une réponse. Collaboratrices à l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, elles ont eu accès aux données chiffrées les plus récentes qui soient disponibles en

Suisse. Mais dépassant l'analyse statistique, elles se sont interrogées sur les raisons profondes de la baisse de la natalité, en Suisse, tout comme dans l'ensemble des pays industrialisés, ce phénomène qui semble inquiéter si fort les pouvoirs publics. Plus qu'un problème de couples ou de femmes mariées, la baisse de la natalité est liée à la

position des femmes dans la société, observent-elles. Une société qui met l'accent sur l'épanouissement individuel, la qualité de la vie, une plus grande justice sociale, qui doit tendre, en particulier, à une plus grande équivalence entre femmes et hommes.

C'est ce qui les amène à interpeller les autorités afin qu'elles prennent clairement position à ce sujet. C'est ce qui les incite aussi à proposer que des mesures concrètes, précises, soient prises dans des domaines d'intérêt public, au bénéfice des parents assumant des responsabilités familiales, ainsi que pour les femmes spécifiquement.

Dans le domaine de la politique sociale générale, elles suggèrent par exemple, de réaliser l'imposition séparée des couples, d'assurer l'égalité des cotisations d'assurance maladie entre femmes et hommes, de constituer une véritable assurance maternité, de procéder à une refonte de l'AVS, en vue d'éliminer les discriminations dont les femmes sont l'objet.

Dans le domaine de la politique familiale, elles préconisent de revoir complètement le système des allocations familiales, lesquels devraient être un droit lié à l'enfant et non pas à un salaire. De développer aussi les équipements collectifs, crèches, garderies, cantines scolaires.

En ce qui concerne les femmes, estiment-elles, toute action des pouvoirs publics devrait permettre à celles-ci de concilier sans conflits leurs différents rôles d'épouses, de mères, de travailleuses et de femmes. Aussi bien par le partage des tâches entre hommes et femmes. Que par des mesures visant à faciliter l'emploi des femmes : égalité des formations, égalité d'accès aux professions, aménagements horaires, mais dans le but de permettre aux uns comme aux autres de mener une vie pleine et active, dans de bonnes conditions.

Tout un programme d'action, ce livre, qui devrait permettre de susciter le débat dans les milieux intéressés et d'interpeller les pouvoirs publics pour qu'ils prennent des mesures concrètes. Les associations féminines sont appelées à jouer un grand rôle. L'Alliance de sociétés féminines suisses a compris la portée de cette étude, puisque c'est elle qui a présenté les auteurs aux journalistes et représentantes des associations féminines vaudoises, lorsque leur ouvrage est sorti de presse. Sachez aussi que sa préface est due à la plume de Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente de l'ASF. Et que vous pouvez vous le procurer directement auprès de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, rue Caroline 11 bis, 1001 Lausanne. Anne-Marie Ley

Nous voterons le 26 février

AVS, routes nationales et conjoncture

Suite de la page 1

monétaires internes (contrôle de la masse monétaire) ou externes (changes), etc.

● Elle peut obliger les entreprises à constituer des réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux. Il est prévu de n'obliger que les grandes entreprises. Les allègements fiscaux seraient accordés dès qu'on constitue la réserve et non plus remboursés seulement au moment où on emploie les réserves pour créer des occasions de travail. Beaucoup d'entreprises font déjà de telles réserves. La décision de permettre à la Confédération de les rendre obligatoires résulte avant tout du choc ressenti en 1975 et 1976 lorsqu'on s'est rendu compte de l'insuffisance des réserves de crise de l'horlogerie.

Finances publiques : Premièrement, les collectivités publiques doivent aménager leurs budgets selon la conjoncture. L'idée, c'est de faire des réserves quand tout va bien et de les utiliser quand l'activité économique et l'emploi baissent.

Ensuite, dans le même but d'équilibre, la Confédération peut, à titre temporaire, prélever des suppléments (quand cela va très bien) et accorder des rabais (quand cela va mal) sur les impôts et taxes fédéraux, directs et indirects. Les suppléments seront mis en réserve et restitués en cas de baisse de l'activité économique. Ceux prélevés sur les impôts directs seraient remboursés individuellement. Ceux qui proviennent des taxes indirectes, ne pouvant être remboursés, seraient compensés par des baisses de taux ou utilisés à créer des occasions de travail.

● Comme toutes les mesures que peut prendre la Confédération en vertu de cet article sont globales et, sans correctif, pourraient frapper durement les régions faibles, il est précisé qu'il faut tenir compte des disparités de développement économique des diverses régions du pays. Cela permettra d'exempter les régions défavorisées de certaines mesures ou d'en nuancer les effets.

● La Confédération est enfin autorisée à faire les enquêtes nécessaires pour savoir dans quel sens s'oriente la conjoncture.

Cet article conjoncturel doit engendrer plusieurs lois d'application. La loi sur la Banque nationale sera révisée pour lui donner des pouvoirs adaptés au développement des activités monétaires et bancaires. Des dispositions seront prises pour étendre les statistiques. Ensuite viendrait la réglementation des réserves de crise et les questions fiscales, mais ce n'est pas pour demain.

9^e révision de l'AVS

Avec la crise économique, la situation de l'AVS s'est détériorée. Il y a moins de cotisants, la Confédération a dû réduire ses contributions et le nombre des rentiers augmente. Actuellement, l'AVS/AI boucle avec un déficit annuel de l'ordre de 200 millions. C'est le fonds de compensation qui couvre ce déficit, mais ce fonds est la réserve de sécurité des assurés. Il ne faut pas l'épuiser, d'autant plus qu'il produit des intérêts qui aident à couvrir les dépenses.

En 1976, 77 et 78, l'AVS vit sous un régime transitoire. La part des dépenses AVS que couvre la Confédération avec ses recettes fiscales est ré-

duite à 9%, à cause de la situation déficitaire de l'Etat. Sous le régime normal, dit de la 8^e révision, cette part devait s'accroître progressivement jusqu'à 25% dans les années 80. En 1978, elle devrait être de 18,75%.

Pour que l'AVS tourne sans abaisser les rentes ni remonter les cotisations, il fallait rééquilibrer autrement l'édifice. C'est l'objet de la 9^e révision. Voici les changements essentiels :

● La part de la Confédération aux dépenses de l'AVS passerait à 11% jusqu'à la fin 1979, à 13% en 1980 et 81 et ensuite à 15%. A comparer avec les 25% du régime précédent.

● Les rentiers sont tenus de payer des cotisations s'ils continuent à exercer une activité lucrative, mais les premiers 750 francs par mois qu'ils gagnent sont exemptés de cotisations.

● Les cotisations des indépendants et des assurés dont l'employeur n'est pas tenu de participer sont portées à 7,8% du salaire ou du revenu déterminant si celui-ci dépasse 25 200 francs par an (24 000 fr. précédemment). Actuellement, ces assurés paient 6,8%. Les salariés paient 4,2% et tous les employeurs 4,2%, soit 8,4% au total. Le rabais aux indépendants est donc diminué mais pas entièrement supprimé.

● L'adaptation des rentes se fera d'après un indice mixte représentant une moyenne entre l'indice des prix et celui des salaires. Actuellement, c'est le Parlement qui décide chaque adaptation. L'adaptation selon un indice est un automatisme, facteur d'inflation selon certains avis, mais l'indice en question devrait refléter un équilibre entre les possibilités de recettes (salaires) et les besoins des rentiers (prix).

D'où vient l'opposition ?

Elle vient de deux côtés : ceux qui trouvent que c'est trop peu, que la Confédération devrait participer plus largement à la couverture des frais de l'AVS sont d'un côté.

De l'autre, d'où provient le référendum, il y a ceux qui refusent d'augmenter si peu que ce soit cette participation fédérale, qui s'opposent à la diminution du rabais aux indépendants, qui veulent que le Parlement garde la compétence de décider du montant des rentes.

D'un côté la gauche « plus à gauche », de l'autre la droite « plus à droite », que ce soit dans ou hors des partis gouvernementaux. Toutes deux unies, avec des arguments totalement opposés, pour combattre un compromis.

Conséquences d'un refus de la 9^e révision

Si ce référendum était accepté, le régime légal antérieur (la 8^e révision) devrait revenir en vigueur dès 1979. Conséquences : La part de la Confédération serait portée à 18,75%, d'où un déficit fortement accru de l'Etat. En outre, les rentes devraient être réduites de 5% car elles ont été relevées en 1976 sous le régime transitoire.

Ou bien il faudrait prolonger encore le régime transitoire jusqu'à ce qu'on puisse présenter un nouveau projet. D'ici deux ans, le déficit annuel de l'AVS pourrait atteindre, voire dépasser 400 millions, à la charge du fonds de compensation.

Anne-Françoise de Jongh

Où en est aujourd'hui le féminisme ?

Il nous paraît utile de signaler en Suisse romande l'article paru sous ce titre dans la Nouvelle Gazette de Zurich du 16 janvier 1978 ; il aura sans doute de l'écho en Suisse allemande, où Alice Moneda est bien connue comme l'une des organisatrices du Congrès de Berne et responsable de la section féminine de la Société Suisse des Commerçants.

Après avoir rendu hommage au rôle immense que les organisations traditionnelles ont joué, A. Moneda constate qu'aujourd'hui le féminisme est en désarroi, face à un néo-féminisme qui s'affirme assez dur et fortement politisé. La lutte pour les droits politiques donnait aux organisations féminines, par-delà leur diversité, une unité de but qu'elles n'ont pas retrouvée. Elles n'ont pas encore véritablement repensé leur rôle face au fait que les femmes entrent toujours plus nombreuses dans les partis politiques, dont elles suivent les options, ou dans les associations professionnelles. Et le fossé se creuse entre les organisations féminines et ce nouveau type de femmes « engagées » : elles ne veulent plus seulement être les porte-parole des revendications féministes, mais aussi être traitées, dans la vie politique et dans la vie professionnelle, comme des partenaires à part entière, en fonction de leurs compétences personnelles et de leur connaissance des problèmes d'ensemble de la société.

Les organisations féminines, qui groupent quelque 950 000 membres, n'en sont pas moins encore nécessaires dans une certaine mesure : « Les femmes n'ont de loin pas atteint l'égalité, ni dans la vie professionnelle, ni dans la société. Les idées-toutes-faites, la méfiance, les préjugés persistent. Chez les femmes, la prise de conscience est encore insuffisante et n'a pas touché de larges milieux. C'est là la grande chance des organisations féminines : travail d'information dans le public, promotion de la femme, de sa formation civique et de sa prise de conscience, préparation de la femme à sa collaboration dans la politique et dans les institutions encore masculines. En outre, information des femmes parlementaires et préparation de documentation lorsqu'elles lancent une action. Les organisations féminines, qui connaissent par leurs membres les réalités de la vie quotidienne, pourraient compléter de façon valable le travail parfois théorique des politiciens et servir de lien entre ceux-ci et la femme « de la base ».

Ces tâches incomberaient principalement aux associations d'utilité publique et confessionnelles et à celles qui représentent les intérêts féminins. Il n'en va pas tout à fait de même pour les groupements politiques ou professionnels. Parmi ceux-ci, il y en a d'assez petits qui sont rattachés aux organisations faibles, mais qui ne pourront agir efficacement qu'en contact avec les puissantes organisations économiques. En revanche, les groupements politiques féminins pourraient avoir encore pendant longtemps un rôle important à jouer, non seulement pour soutenir leurs membres, mais pour sensibiliser les instances supérieures des partis aux intérêts des femmes ; cependant, à long terme, leur but devrait être la complète intégration des femmes dans les partis. »

Avec cet article, A. Moneda ne prétend donner ni une analyse complète de la situation, ni une réponse aux questions actuelles. Elle veut susciter la réflexion, contribuer à ce que, par-delà les différences objectives, il se recrée une unité dans le féminisme. Pour cela, il faut savoir où on en est et renouveler les programmes. Peut-être aussi les structures. « C'est là certainement un énorme travail, mais les femmes seront assez fortes pour l'assumer. Le féminisme est un phénomène qui entrera dans l'histoire, comme le mouvement ouvrier. Il représente une force politique qu'il s'agit de maintenir intacte. »

P. B.-S.

Collaboratrice Agenda 79

Le Comité de l'Agenda 78 cherche une collaboratrice qui puisse participer à l'élaboration de l'Agenda 79 et à sa diffusion. Cette collaboratrice devrait être de langue maternelle allemande et habiter Genève ou les environs. Travail bénévole, frais payés. Ecrire : Agenda 78, case postale 302, 1211 Genève 25 ou tél. 022/20 1981.

Nouveau rendez-vous pour les femmes à la TV

Dernière-née des émissions régulières de la TV romande, « La Burette » est diffusée une fois par semaine le jeudi à 16 h. 40. Il s'agit d'une émission d'information sociale, dont le titre, un tantinet ironique, évoque ce petit instrument qui sert à huiler les rouages grippés d'une machine, celle-ci étant à ce propos l'administration que chacun d'entre nous est appelé à affronter, un jour ou l'autre, non sans problème !

Une émission qui sera au service des téléspectateurs, souligne sa productrice, Edith Salberg. Car ce sont eux qui la composeront, grâce à leurs questions. Toute une équipe est là pour chercher la réponse, depuis la documentaliste Beryl Leclerc, qui est aussi assistante sociale, en passant par les réalisatrices Françoise Selhofer et Anne-Marie Fallot, l'assistante Janine Muggli, jusqu'à Edith Salberg, à la fois productrice et journaliste. Chaque semaine s'articule autour d'un thème principal : tour à tour, 3^e âge ; éducation et famille ; travail, chômage et recyclage professionnel ; les femmes (condition féminine). On y parlera de questions juridiques, d'assurance, de santé, de style de vie. Tout en s'y réservant des instants de détente.

Le souhait de l'équipe de production (toutes, des femmes), c'est que tous les téléspectateurs regardent toutes les émissions, car aucun thème n'est réservé qu'à une seule catégorie d'entre elles et eux.

A.-M. L.

A Radio-Sottens

RÉALITÉS : une production de Vera Florence Réalisation : Imelda Goy

Lundi 6 février 1978

- La Femme au service de la Société (Rôles traditionnels ou rôles nouveaux)
- Table ronde présidée par Marie-Claude Leburgue, avec la participation de Lise Girardin, Andrée Weitzel, Perle Bugnion-Secretan, Maryse Gilliard et Marguerite Schellenberger.
- Réalités civiques, par Gertrude Girard-Montet
- Réalités vécues du féminisme, par Monique-Priscille Druey (7)

Lundi 13 février 1978

- Femmes étrangères, femmes suisses, pour le dialogue et la solidarité (Centre de liaison des Associations féminines vaudoises), par Vera Florence
- Réalités juridiques, par Pierrette Blanc
- Réalités vécues du féminisme, par Monique-Priscille Druey (fin)

Lundi 20 février 1978

- « Femmes, fécondité, quels avenir ». Un ouvrage de Martine Keller et Elisabeth Guyot, présenté par Pierre Gilliard, directeur de l'Office de Statistiques Vaudoises, un reportage d'Yvette Rielle
- Des inventions de femmes, par Yvette Rielle
- Réalités économiques, par Yvette Jaggi
- Revue de la presse féministe en Belgique : Les Cahiers du GRIF, par Odette Paris

Lundi 27 février 1978

1. Y a-t-il une doctrine féministe en France ? Sophie Lagrange révèle son étude, par Vera Florence
2. Le féminisme en 1978 aux Etats-Unis
 - a) Elina Green, conseiller à l'Ambassade des Etats-Unis à Berne : A propos de Houston
 - b) Karin Blair, sociologue américaine en Suisse, par Vera Florence
3. Les inventions des femmes, par Yvette Rielle.